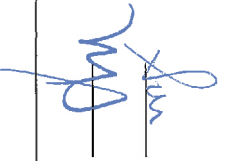


ANNEXE 2
BUDGETS ET DÉPENSES ADMISSIBLES – SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

PRIORITÉ D'ACTION - Mesures d'aide à l'occupation du territoire (ACL)													
BUDGET ET SÉQUENCE DES VERSEMENTS	2015-2020		2015-2016				2016-2017				2017-2018	2018-2019	2019-2020
	TOTAL		TRIMESTRE			TOTAL	TRIMESTRE			TOTAL			
	1	2	3	4	TOTAL	1	2	3	4	TOTAL			
1 500 000 \$	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	750 000 \$	750 000 \$
DESCRIPTION DU PROJET	<p>Le programme AccèsLogis Québec (ACL) permet de répondre à certains besoins particuliers du marché de l'habitation sur le territoire situé entre les 49^e et 55^e parallèles hors réserves. Les mesures suivantes d'aide à l'occupation du territoire seront mises de l'avant par la SHQ afin de pallier les coûts de construction élevés :</p> <p>a) majorer les coûts maximums admissibles (CMA) de 5 % et ajouter une bonification supplémentaire variant entre 0 % et 5 % qui est modulée si la contribution du milieu excède 20 %;</p> <p>b) augmenter de 4 000 \$ à 8 000 \$ la subvention maximum supplémentaire pouvant être versée par unité dans les municipalités de moins de 2 500 personnes;</p> <p>c) verser une aide supplémentaire à l'occupation du territoire lorsque la contribution du milieu requise pour viabiliser un projet qui dépasse 20 % des CMA.</p> <p>Le montant versé par cette mesure bonifie la subvention de base de la SHQ pour le ou les projet(s) qui répondront aux exigences du programme AccèsLogis Québec sur le territoire du Plan Nord.</p>												
IDENTIFICATION DES PIÈCES REQUISES POUR VERSEMENT ET REDDITION DE COMPTES	<p>Pour versement de la Société du Plan Nord :</p> <ul style="list-style-type: none"> • À la fin de la phase de réalisation du projet, soit la date d'ajustement des intérêts (DAI), les documents suivants seront soumis pour le remboursement de la subvention à la SHQ : la demande d'aide financière démontrant le montage financier du ou des projet(s) complété(s) et la fiche d'informations sur le ou les projet(s). <p>Pour reddition de comptes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lettres d'engagement conditionnel; • Rapport d'état d'avancement des travaux. <p>Chaque année, la SHQ remettra à la Société du Plan Nord une liste de projets pour lesquels la SHQ s'est engagée à donner cette subvention d'aide à l'occupation du territoire.</p>												

Jim


PRIORITÉ D'ACTION : Logements sociaux au Nunavik

BUDGET ET SÉQUENCE DES VERSEMENTS	2015-2020	2015-2016 TRIMESTRE				2016-2017 TRIMESTRE				2017-2018	2018-2019	2019-2020	
	TOTAL	1	2	3	4	TOTAL	1	2	3	4	TOTAL		
48 272 773 \$	259 165 \$	426 475 \$	1 816 705 \$	2 089 190 \$	4 591 535 \$	1 457 294 \$	1 457 294 \$	1 457 294 \$	3 459 028 \$	7 830 910 \$	10 835 036 \$	12 207 072 \$	12 808 220 \$
DESCRIPTION DU PROJET	La Société du Plan Nord remboursera les frais reliés au déficit d'exploitation de 370 logements sociaux au Nunavik construits entre 2012 et 2020. Les frais reliés à l'exploitation comprennent, entre autres, les frais d'administration, d'entretien, de service, de même que le financement (capital et intérêt).												
IDENTIFICATION DES PIÈCES REQUISES POUR VERSEMENT ET REDDITION DE COMPTES	<p>Pour versement de la Société du Plan Nord :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Calendrier de remboursements trimestriel au début de chaque année. Le calendrier sera une prévision des dépenses pour l'année en cours, en plus de l'écart entre la prévision de l'année antérieure et les données des états financiers par logements (l'écart peut être positif ou négatif*). • Rapport basé sur les derniers états financiers que la SHQ a reçus pour l'ensemble des logements provenant de son système informatique. Les états financiers sont sur une base annuelle. <p>Pour reddition de comptes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rapport basé sur les derniers états financiers que la SHQ a reçus pour l'ensemble des logements provenant de son système informatique. Les états financiers sont sur une base annuelle. <p>*La différence entre le rapport financier transmis et les versements effectués en fonction du calendrier de remboursements sera réajustée au calendrier de remboursements de l'année suivante.</p>												

John
MP

PRIORITÉ D'ACTION : Prototype d'habitation nordique

BUDGET ET SÉQUENCE DES VERSEMENTS	2015-2020	2015-2016				2016-2017				2017-2018	2018-2019	2019-2020	
	TOTAL	TRIMESTRE				TRIMESTRE							
		1	2	3	4	TOTAL	1	2	3	4	TOTAL		
540 000 \$		-	-	-	540 000 \$	540 000 \$	-	-	-	-	-	-	-
DESCRIPTION DU PROJET	<p>Dans le cadre du Laboratoire d'habitation nordique (LHN), mis sur pied par la SHQ en 2013, un prototype d'habitation nordique sera construit dans le village de Quaqtaq. Il s'agit d'un jumelé de deux chambres à coucher qui s'inspire d'un jumelé standard, mais qui se veut novateur dans le domaine de la construction résidentielle au Nunavik. Les innovations envisagées touchent l'efficacité énergétique de l'enveloppe; l'emploi de fondations sur pieux présentement sous-utilisées au Nunavik; et une adaptation socioculturelle.</p> <p>Les fonds serviront à couvrir les surcoûts de construction du prototype d'habitation nordique. Les coûts de base, équivalents à ceux d'un jumelé standard construit par la Société Makivik depuis 2001, seront couverts dans le cadre de l'entente Plan Nord existante pour la construction de 300 logements au Nunavik, entre 2011 et 2016.</p>												
IDENTIFICATION DES PIÈCES REQUISES POUR VERSEMENT ET REDDITION DE COMPTES	<p>Pour versement de la Société du Plan Nord :</p> <p>Pour les surcoûts de construction du prototype :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Factures provenant de la Société Makivik par l'intermédiaire de l'OMHK. • Factures ou autres preuves de paiements provenant des professionnels et sous-traitants impliqués dans la réalisation du prototype d'habitation. <p>Pour reddition de comptes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rapport d'évaluation des résultats en terme d'efficacité obtenu avec ce prototype. 												

PRIORITÉ D'ACTION - Programme favorisant la construction de logements locatifs abordables

BUDGET ET SÉQUENCE DES VERSEMENTS	2015-2020	2015-2016				2016-2017				2017-2018	2018-2019	2019-2020
	TOTAL	TRIMESTRE				TRIMESTRE						
		1	2	3	4	TOTAL	1	2	3	4	TOTAL	
942 910 \$		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	420 240 \$
												522 670 \$
DESCRIPTION DU PROJET	Programme gouvernemental qui prévoit une aide financière pour soutenir la construction de logements locatifs abordables par le secteur privé dans les municipalités situées entre le 49 ^e et le 55 ^e parallèle où il existe une pénurie de logements locatifs abordables et adéquats. Le programme prévoit également une contribution financière provenant des municipalités qui participent au programme.											
IDENTIFICATION DES PIÈCES REQUISES POUR VERSEMENT ET REDDITION DE COMPTES	<p>Pour versement de la Société du Plan Nord :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formulaire d'inscription au programme. • Formulaire confirmant au bénéficiaire le montant d'aide qu'il pourrait recevoir si le projet est mené à terme selon les conditions du programme. • Formulaire confirmant que les travaux ont été réalisés selon les termes prévus. <p>Pour reddition de comptes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Chaque année, la SHQ remettra à la Société une liste de projets pour lesquels la SHQ s'est engagée à subventionner. 											

PRIORITÉ D'ACTION Favoriser l'accès à la propriété privée														
BUDGET ET SÉQUENCE DES VERSEMENTS	2015-2020 TOTAL	2015-2016 TRIMESTRE				2016-2017 TRIMESTRE				2017-2018	2018-2019	2019-2020		
		1*	2	3*	4	TOTAL	1	2	3				4	TOTAL
	4 467 961 \$	400 000 \$	-	375 384 \$	806 803 \$	1 582 187 \$	284 791 \$	531 870 \$	79 476 \$	401 762 \$	1 297 899 \$	864 200 \$	503 675 \$	220 000 \$
DESCRIPTION DU PROJET	<p>La Société du Plan Nord remboursera à la SHQ les dépenses relatives aux 18 unités de logement engagées, comme prévues, dans le cadre du <i>Programme favorisant l'accès à la propriété et la rénovation résidentielle dans la région Kativik</i> (aide à l'achat, aide à la construction et aide à l'occupation tels que les taxes municipales et les assurances habitation), pourvu que l'achat soit effectué ou la construction soit débutée entre le 31 mars 2011 et le 31 mars 2018, et ce, sur la durée prévue de l'aide (15 ans), de même que pour les extensions possibles de cinq ans qui peuvent être octroyées sur demande par la SHQ conformément au programme.</p>													
IDENTIFICATION DES PIÈCES REQUISES POUR VERSEMENT ET REDDITION DE COMPTES	<p>* Versés en vertu de l'entente précédente</p> <p>Pour versement de la Société du Plan Nord :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La SHQ fournira la facture de l'OMHK pour le remboursement des frais de gestion. • La SHQ fournira un rapport d'inspection et la fiche finale transmis par l'Office municipal d'habitation de Kativik (OMHK) pour le remboursement de l'aide à la construction. • La SHQ fournira le certificat d'aide financière des projets d'achat pour le remboursement de l'aide d'achat sans construction. • La SHQ fournira la réclamation de l'OMHK pour le remboursement de l'aide à l'occupation. <p>Pour reddition de comptes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Outre les documents précités pour versement, la SHQ fournira, au plus tard le 31 mars 2018, une liste de projets pour lesquels la Société a financé. 													

